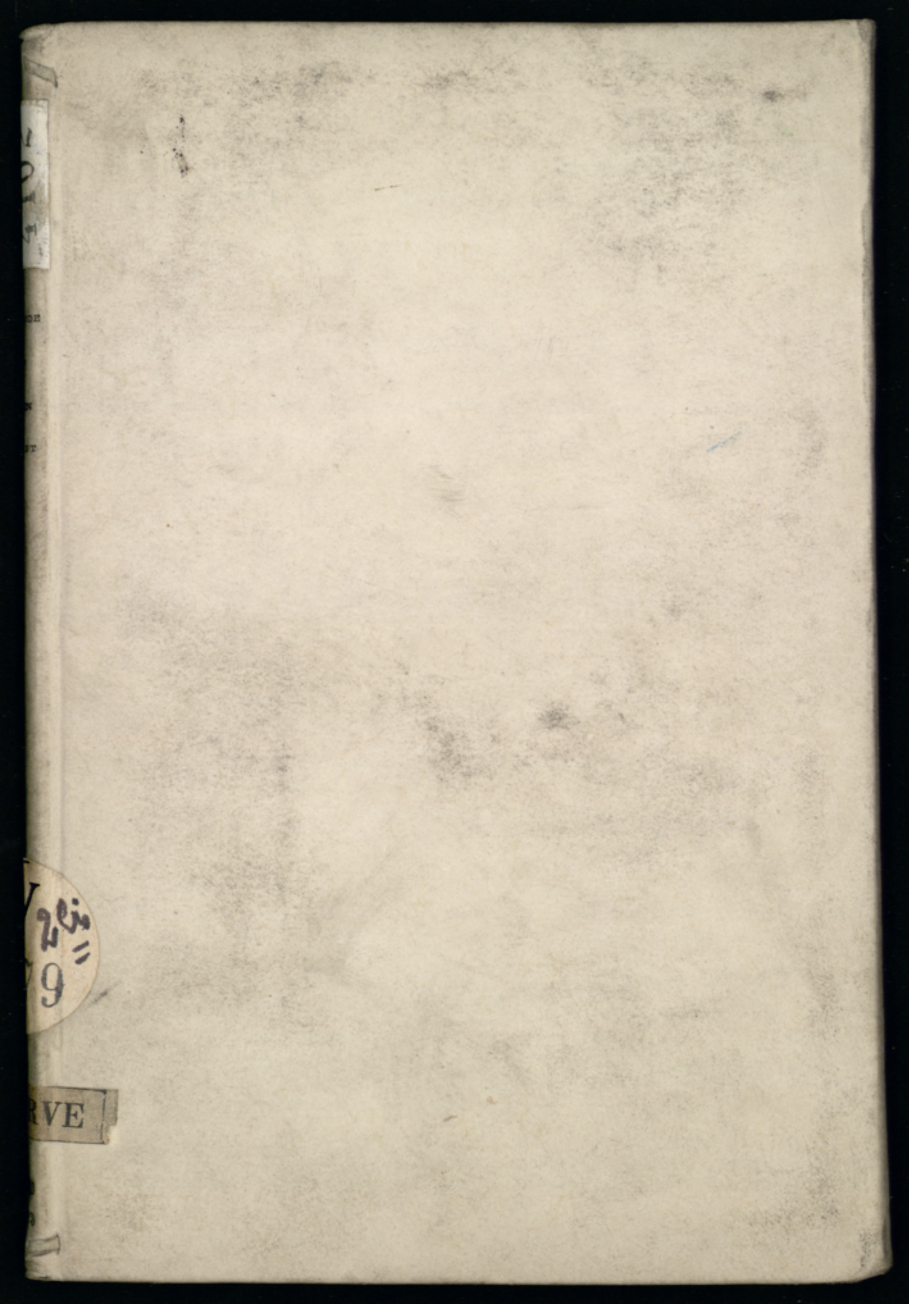


4102
METHODE
DE
PLEIN
CHANT
V
17
SER
PARIS
1728




RVE

METHODE DE PLEIN CHANT SELON UN NOUVEAU SYSTÊME,

Très-court, très-facile & très-sûr.

APPROUVE' PAR MESSIEURS de l'Academie Royale des Sciences, & par les plus habiles Musiciens de Paris.

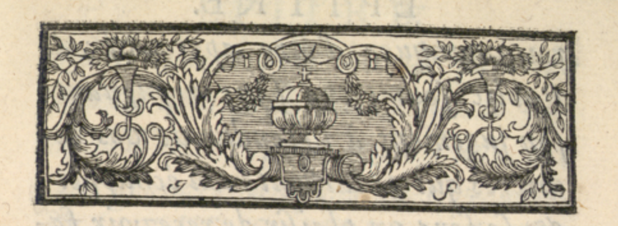
*Par M. *** Prêtre.*



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU Fils, Imp. Jur. Lib. de l'Université, rue Galande, près la place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A MONSIEUR LANGUET DE GERGY, CURÉ DE S. SULPICE DE PARIS,

ONSIEUR,

JE ne puis douter à present de la réüssite de mon nouveau Systême; un Ouvrage qui vous plaît ne sçau-

roit manquer d'être approuvé ; le Public soumettra sans répugnance son jugement à l'étendue de vos lumieres qui ne laissent rien échapper, & se fera un plaisir de recevoir favorablement un Livre marqué au coin de votre Approbation : La délicatesse de votre goût m'est un sûr garant que cette nouvelle Methode est préferable à la premiere, & sa simplicité que vous avez estimée, & qui est une marque certaine de la bonté d'un Systême, me fait esperer que celui-ci pourra prévaloir à tous ceux qui ont déja paru pour lever les difficultez qui se sont trouvées jusqu'à present dans la maniere d'apprendre le Chant. La protection, MONSIEUR, *dont vous voulez bien honorer cet Ouvrage, lui servira de rempart contre tous ceux qui voudroient l'attaquer.*

Quelle gloire pour lui de paroître sous un nom aussi célebre que le vôtre ! D'avoir pour azile l'une des plus grandes Maisons du Royaume, & pour défenseur l'héritier du sang & des vertus des plus fermes colonnes de l'Etat & de la Religion. Sans m'arrêter aux avantages que vous tirez du côté de votre illustre naissance, je ne pourrois ici, MONSIEUR, *me dispenser de m'étendre sun un sujet qui fournit si abondamment de lui seul, & qui n'a pas besoin d'emprunter des secours étrangers, je veux dire, d'exposer les vertus qui vous sont propres, & que vous ne tenez que de vous-même : Je devrois ici parler de ce zele infatigable qui vous rend tout possible quand il s'agit de soutenir les interêts & la cause de Dieu : Quelle vaste carriere n'aurois-je*

pas à parcourir, si j'avois la liberté de dépeindre avec art, comment après avoir formé tant de temples vivans pour y faire habiter le S. Esprit, comme un autre Salomon, vous en avez enfin élevé à la gloire du Très-Haut un autre materiel, à la vérité, mais dont la beauté & la magnificence feront l'étonnement & l'admiration des siécles à venir! Enfin quelle moisson s'offriroit à ma plume, s'il me falloit décrire cette charite ardente dont les favorables secours ne sont point bornez dans l'étendue d'une Paroisse aussi immense que la vôtre, mais dont la Capitale de ce vaste Royaume, que dis-je, les Provinces les plus reculées ont ressenti des effets très-considerables dans les nécessitez les plus urgentes & dans les calamitez publiques. Mais votre

modeſtie qui fait tout l'ornement de vos autres vertus n'attend point ſa récompenſe d'un encens flateur qui eſt toujours ſuſpect, & quoique votre humilité ſoit à l'épreuve de tout, elle ne pourroit cependant pas tenir contre la plus foible louange ſans ſe déconcerter. Le Seigneur pour la gloire duquel vous avez entrepris des choſes ſi merveilleuſes, ſçaura donner le prix, non-ſeulement à ces grandes actions que nous connoiſſons; mais encore à ces faits dignes d'un Héros chrétien que vous avez été ingenieux à ne pas expoſer au grand jour. Et ſi, comme les enfans des hommes, vous mettiez tout votre bonheur à jouir d'une réputation qu'ils veulent éterniſer ici bas, quel vif ſentiment de joye ne gouteriez-vous pas, MONSIEUR, *de vous entendre louer & benir en*

tous lieux, de vous voir revivre dans des cœurs ſenſibles qui garderont un ſouvenir fidéle de tous les bienfaits que vous leur avez ſi libéralement diſpenſez, & d'être regardé dans ce monde comme l'image fidéle du Très-haut, qui met tout ſon plaiſir à combler de ſes faveurs, même les plus ingrats. Pour moi, MONSIEUR, *je ſuis trop heureux; que l'honneur que j'ai de placer votre nom à la tête de cet Ouvrage, faſſe connoître à tout le monde ma reconnoiſſance, & me procure l'avantage de vous marquer que perſonne n'eſt avec plus de vénération & un plus profond reſpect,*

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obeiſſanr ſerviteur *** Prêtre.



PREFACE.

DE toutes les prieres vocales ausquelles tout bon Chrétien est obligé de vaquer, il n'y en a point à laquelle il doive assister avec plus de soin qu'à celle qu'on appelle ordinairement le service public : C'est-là que les fidéles réunis ensemble font violence, pour ainsi dire à la justice de Dieu, & font de saints efforts pour la fléchir & pour attirer sur toute l'Eglise les secours qui lui sont nécessaires pour se fortifier contre

tous les ennemis dont elle eſt environnée.

Cette plaintive Tourterelle animée par l'eſprit-Saint dans ſes gémiſſemens ineffables, nous apprend à deſirer les biens inviſibles, à nous regarder comme des voyageurs qui pleurent & ſoupirent après leur patrie de laquelle ils ſe trouvent éloignez, afin d'être un jour ravis de joye de s'en voir en poſſeſſion & d'y être enfin arrivez. Elle veut & nous ordonne après Jeſus-Chriſt, d'être animez continuellement de cette eſperance ferme, qui nous met *déja par avance*, comme dit ſaint Paul, [*a*] en poſſeſſion des biens promis; *nous ſommes*, dit-il, *déja ſauvez par l'eſperance*. Toutes les prieres que l'Egliſe met dans

[a] *Rom.* 8. *v.* 23.

la bouche des fidéles ſont remplies de ces deſirs ſalutaires qui doivent animer toujours la priere, ſi on veut éviter le reproche que Jeſus-Chriſt fera à ceux qui reſſembleront à ces Juifs dont il diſoit, *ce peuple m'honore du bout des lévres, mais leur cœur eſt loin de moi*. En effet la priere n'eſt autre choſe que le cri du cœur: quand le cœur eſt muet, on a beau faire retentir ſa voix, *on ſe tait, & dès-lors qu'on ne deſire point*, dit ſaint Auguſtin, [b] *c'eſt comme ſi on ne prononçoit aucune parole*.

Les fidéles qui ſont donc touchez & animez par l'eſprit de Dieu, doivent s'adonner entierement à cette ſainte pratique avec ces diſpoſitions; & comme le

[a] *Sur le Pſeaume* 118, *Sermon* 29.

chant Ecclesiastique fait sans contredit la plus grande partie des prieres publiques de l'Eglise, si l'on veut s'unir à cette sainte Mere pour chanter avec cœur les louanges de Dieu, & si l'on desire de faire dès ici bas le ministere des Anges & des Esprits bien-heureux, qui mettent tout leur bonheur à louer & à benir le Seigneur pendant toute une éternité; on doit suivre les Ecclesiastiques dans ces pieux exercices.

Il seroit donc à souhaiter suivant l'intention de l'Eglise, que tout fidéle fut instruit du chant, afin qu'on n'entendît point comme il arrive souvent dans les assemblées Chrétiennes, des cacophonies & des voix discordantes qui font naître du dégoût pour l'Office Divin, dans l'ame de ceux

qui ne ſont point animez de cet eſprit de Dieu, *qui diſcerne ſes enfans d'avec ceux du démon*, & qui tranſporte juſques dans le ciel ceux qui en ſont animez, au lieu que les plus impies même ſe laiſſent attendrir & toucher lorſqu'ils entendent chanter avec une douce mélodie les louanges du Seigneur. Les Saints Peres, & principalement ſaint Auguſtin nous apprennent, que le chant Eccleſiaſtique chanté ſuivant les regles eſt un moyen très-efficace pour inſpirer & pour faire entrer dans le cœur les veritez ſaintes qui ſont miſes dans la bouche des fidéles. Ce grand Evêque nous dit, que même avant ſa converſion, [*a*] *il avoit été vivement penetré d'une ſainte joye en entendant chanter*

[a] *Confeſſions.*

dans l'Eglise les Hymnes & les Cantiques à la louange de Dieu ; que la vérité qui entroit dans ses oreilles s'étoit fait un chemin dans son cœur, & qu'elle excitoit en lui des mouvemens d'une dévotion extraordinaire qui lui arrachoit des larmes des yeux, & lui faisoit trouver du soulagement & du plaisir dans ces mêmes larmes.

C'est ce qui fait que dans ces beaux siécles de l'Eglise la science du chant n'étoit point negligée ni regardée avec indifference, & au contraire on la regardoit comme une occupation très-importante. C'estpourquoi nous voyons que saint Jerôme dans une de ses Epîtres [a] qu'il écrit à une sainte femme nommée Læta, conseille cette pieuse Dame

[a] *La septiéme Epître.*

d'accoutumer ſa fille, dès ſa plus tendre jeuneſſe, à ſe lever la nuit pour réciter les Pſeaumes & les prieres qui ſe faiſoient dans ce temps-là, de chanter le matin des Hymnes, & d'être prête au combat comme étant enrôlée dans la milice de Jeſus-Chriſt, à neuf heures, à midi, & à trois heures, & enfin après avoir allumé la lampe, d'offrir le ſacrifice du ſoir. Il ne faut pas s'étonner ſi dans cet heureux temps l'Office Divin ſe faiſoit avec tant de décence & avec un ſi bel ordre, puiſqu'on prenoit ſoin d'inſtruire de ces ſaintes Cérémonies, les filles même dès l'âge le plus tendre.

Le peu que je viens de rapporter ſuffit pour faire connoître l'u-

* *C'eſt-à-dire Vêpres, qu'on appelloit dans ce temps l'Office des lampes.*

tilité du Chant, l'obligation où tout fidéle est d'atteindre les moyens nécessaires pour parvenir à sa connoissance; & c'est pour faciliter ces moyens, qu'on a inventé ce nouveau Systême qu'on présente au Public. Il y trouvera une Methode courte & facile pour se mettre en état de chanter les pieces de Chant les plus difficiles sans aucune peine. Ce Systême ne demande qu'une connoissance exacte de la game; ceux qui le liront sans prévention y trouveront des secours qui les conduiront à surmonter toutes les difficultez de cette science, à pouvoir la retenir avec facilité, & enfin ils en seront d'autant plus satisfaits, que cette nouvelle Methode ne leur peinera point ni la vûe ni l'attention, & qu'elle le-

vra toutes les difficultez qui se trouvoient dans l'ancienne maniere d'apprendre le Chant. On diminue par-là les dépenses excessives qu'il falloit faire pour avoir des livres de Chant très-exacts; on a la commodité de pouvoir porter dans la poche tout le Chant de l'Eglise, puisque ce volume n'est pas plus gros que le Breviaire Romain, malgré la quantité de livres qui y sont renfermez, qui dans l'ancien Systême étoient répandus en plusieurs volumes d'une grosseur énorme; on met par-là les Editeurs en état de pouvoir travailler plus aisément à imprimer des piéces de Chant. 1°. En ce qu'il ne leur faudra pas tant de peine pour le connoître. 2°. En ce qu'il leur faudra bien moins de temps pour assembler les notes

ſelon ce Syſtême ; & enfin en ce qu'ils auront bien plûtôt fini leur édition. Quelle utilité ne procurera-t'on pas par-là à toutes les Egliſes, puiſqu'on les met à portée d'avoir à peu de frais les livres de Chant dont elles ont beſoin, & qui ſont uſez dans la plûpart même des Cathedrales. Les femmes qui ont un peu plus de temps que les hommes, pourront aſſiſter aux Offices en ſuivant les Eccleſiaſtiques, & par ce moyen nous verrons refleurir en quelque ſorte ces temps ſi beaux où tous les fidéles s'appliquoient entierement à ces ſaintes pratiques. Je m'étendrois plus au long ſur la préference qu'on doit donner à cette nouvelle Methode ſur l'ancienne ; mais la réponſe à une Critique qui a paru, & de laquelle l'Au-

teur s'eſt déſiſté, explique mieux que je ne pourrois les avantages de la nouvelle Methode ; on la donne conjointement avec le Livre, ainſi on y pourra voir plus au long combien ce Syſtême eſt utile.

Il ſuffira de dire ici que l'experience que l'Auteur en a fait eſt inconteſtable. Il a fait ſolfier cette nouvelle maniere de chanter par des enfans même, & il a vû qu'avec un très-petit eſpace de temps ils l'ont poſſedée entiérement.

J'ajouterai encore les témoignages de la validité & de la bonté du Syſtême nouveau, qui lui ont été donnez publiquement par Meſſieurs de l'Academie Royale des Sciences, que toute la France ſçait n'approuver jamais que des découvertes très-utiles ; &

ceux des plus habiles Maîtres de Musique tant de la Cour que de la Ville dont le détail seroit trop long à rapporter, on peut voir leurs approbations dans la réponse à la Critique. D'ailleurs l'empressement que le Public a marqué pour avoir ce Livre, a lieu de nous faire conjecturer qu'il est convaincu de la bonté & facilité de ce Systême; on nous en a demandé des extrêmitez du Royaume; & les Missionnaires pourront en porter dans toutes les parties du monde.

Tout le but de l'Auteur a été de procurer à chaque fidéle le moyen de s'acquitter envers Dieu de cette obligation où tout Chrétien est, de prier sans cesse à cause du besoin que nous avons à chaque instant du secours tout-puissant.



METHODE DE PLEIN CHANT,

BEAUCOUP PLUS COURTE, plus facile, & plus ſûre à imprimer, à apprendre & à mettre en pratique, que toutes celles qui ont paru juſqu'à preſent.

LE Chant eſt une liaiſon de Tons, ſemi-Tons & differens intervalles, qui ſe forme de la voix humaine, ou du ſon des Inſtrumens, en qui il affecte trois pro-

prietez ; ſçavoir l'élévation, l'abaiſſement & la demeure.

Pour ſçavoir le Plein Chant, il faut apprendre trois choſes ſeulement.

1°. A connoître les Notes. 2°. A les chanter. 3°. A les chanter avec la lettre.

ARTICLE I.

De la connoiſſance de la Note.

IL y a trois ſortes de Notes ſur le ton deſquelles la voix s'arrête differemment, faites de cette ſorte, longue ꜗ, moyenne ꜗ, & breve ꜗ. Les Notes ont differente élévation & abaiſſement de voix, ſçavoir de Tons, & ſemi-Tons, leſquels ſemi-Tons arrivent du *mi* au *fa*, & du *fa* au *mi*,

du *la* au *za*, & du *za* au *la*, du *si* à l'*ut*, & de l'*ut* au *si*; & se trouvant un, deux, ou même trois dans l'élévation ou abaissement d'une tierce, quarte, quinte, sixte, ou octave, font que ces intervalles sont mineurs plus ou moins.

Il y a encore des Notes de trois sortes d'octaves. 1°. De l'octave moyenne ainsi rondes qui regnent le plus souvent dans le Chant; sçavoir lorsque la voix n'est pas forcée de monter ou descendre plus des sept Notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. 2°. De l'octave haute ainsi lozanges qui succedent aux Notes rondes, lorsque la voix est obligée de surpasser les sept Notes susdites. 3°. De l'octave basse ainsi carrées qui succedent aux Notes rondes,

lorſque la voix eſt obligée de deſcendre plus des ſept Notes ſuſdites.

Il y a quatre differens agrémens, le bémol ainſi ♭; il rend le Chant doux & fait prononcer le *ſi* en *za*: le bécarre ♮; il rend le Chant rude & regne toujours à l'abſence du bémol; le Tremblement ainſi ×; & le Dieze ainſi *; ils ſont tous mis devant leurs Notes.

Il y a quatre marques pour reprendre ſon haleine en chantant, qui ſont une virgule ainſi, où l'on s'arrête un peu, une virgule & un point ainſi; où l'on s'arrête davantage, les deux points ainſi: où l'on s'arrête encore plus, & le point ainſi. où l'on s'arrête tout-à-fait.

ARTICLE II.

De la maniere de chanter la Note.

REmarquez que les Notes prennent leurs noms, forment les degrez conjoints & differens intervalles par les differens coins d'une page où leurs queues peuvent être tournées, & les élévations & abaiſſemens doubles ſelon l'étendue de la voix par les trois Notes des trois octaves, ce qui eſt tout eſſentiel au Chant & le conſtitue. Il n'y a qu'à ſolfier ce qui ſuit pour le comprendre facilement.

DEGREZ CONJOINTS.

Notes de trois octaves.

ELEVATION DOUBLE.

De la moyenne. *De la haute.*

ut re mi fa ſol la ſi, ut re mi
fa ſol la ſi.

Abaiſſement double.

ſi la ſol fa mi re ut, ſi la ſol fa
mi re ut.

De l'octave baſſe.

ſi la ſol fa mi re ut.

Pour ſe former une voix juſte & n'entoner jamais aucune

piece de Chant, ni trop haut ni trop bas, & pour l'entoner tout de même, il n'y a qu'à ſuivre cette regle.

Aucune piece de Plein Chant ne ſurpaſſe ordinairement le *la* de l'octave haute, & le *la* de la baſſe; ainſi il faut partager l'étendue de ſa voix au *la* de l'octave moyenne, de ſorte qu'elle puiſſe s'étendre aux deux autres *la* en montant, & en deſcendant ainſi.

En montant à l'octave haute.

la ſi ut re mi fa ſol la.

En deſcendant.

la ſol fa mi re ut ſi la.

En deſcendant à l'octave baſſe.

la ſol fa mi re ut ſi la.

En montant.

la ſi ut re mi fa ſol la.

Lorſqu'on aura la voix formée à ces deux octaves, il ſera enſuite très-facile d'entoner une piece de Chant par quelle Note que ce ſoit qu'elle commence.

EXEMPLE.

Do mi nus

fa ſol la parcequ'on n'a qu'à deſcendre ſa voix depuis le *la*, ainſi qu'on en a l'habitude, au *fa* qui eſt la premiere Note de la piece *Do* fa &c. & on entonera toujours juſte & promptement, ſans être obligé de faire attention aux Tons, ni à leurs finales & dominantes, par ces exemples précedens & ceux

qui ſuivent, vous connoîtrez parfaitement l'ordre des Notes ſoit en montant & en deſcendant.

Lorſqu'elles montent après une Note de la même octave, enſuit une ſupérieure, exemple. Après ut, un re &c. ou de l'octave haute, exemple. Après ſi, un ut.

Lorſqu'elles deſcendent après une note de la même octave, enſuit une inférieure, exemple. Après re ut, ou d'une octave plus baſſe, exemple. Après ut ſi, ut la.

Les differens intervalles ſuivans vous le feront facilement comprendre.

DIFFERENS INTERVALLES.

Tierces en montant.

ut re mi, ut mi; re mi fa,

re fa ; mi fa ſol, mi ſol ; fa ſol la, fa la ; ſol la ſi, ſol ſi ; la ſi ut, la ut ; ſi ut re, ſi re.

En deſcendant.

re ut ſi, re ſi ; ut ſi la, ut la ; ſi la ſol, ſi ſol ; la ſol fa, la fa ; ſol fa mi, ſol mi ; fa mi re, fa re ; mi re ut, mi ut.

Quartes en montant.

ut re mi fa, ut fa ; re mi fa ſol, re ſol ; mi fa ſol la, mi la ; fa ſol

la za, fa za; ſol la ſi ut, ſol ut;
la ſi ut re, la re; ſi ut re mi,
ſi mi.

En deſcendant.

mi re ut ſi, mi ſi; re ut ſi la,
re la; ut ſi la ſol, ut ſol; za la
ſol fa, za fa; la ſol fa mi, la mi;
ſol fa mi re, ſol re; fa mi re ut,
fa ut.

Quintes en montant.

ut re mi fa ſol, ut ſol; re mi

fa ſol la, re la; mi fa ſol la ſi,
mi ſi; fa ſol la za ut, fa ut; ſol la
ſi ut re, ſol re; la ſi ut re mi,
la mi.

En deſcendant.

mi re ut ſi la, mi la; re ut ſi
la ſol, re ſol; ut za la ſol fa,
ut fa; ſi la ſol fa mi, ſi mi; la
ſol fa mi re, la re; ſol fa mi
re ut, ſol ut.

Sixtes en montant.

ut re mi fa ſol la, ut la; re mi

fa ſol la za, re za; mi fa ſol la
ſi ut, mi ut; fa ſol la za ut re,
fa re; ſol la ſi ut re mi, ſol mi.

En deſcendant.

mi re ut ſi la ſol, mi ſol; re
ut za la ſol fa, re fa; ut ſi la ſol
fa mi, ut mi; za la ſol fa mi re,
za re; la ſol fa mi re ut, la ut.

Il n'y a point de ſeptiéme au Plein Chant.

Octaves en montant.

ut re mi fa ſol la ſi ut, ut ut.

En descendant.

re ut si la sol fa mi re, re re.

RE'PE'TITION

DES DIFFERENS INTERVALLES.

Tierces en montant.

ut mi, re fa, mi sol, fa la,
sol si, la ut, si re.

En descendant.

re si, ut la, si sol, la fa,
sol mi, fa re, mi ut.

Quartes en montant.

ut fa, re sol, mi la, fa za,
sol ut, la re, si mi.

En descendant.

mi ſi, re la, ut ſol, za fa,
la mi, ſol re, fa ut.

Quintes en montant.

ut ſol, re la, mi ſi, fa ut,
ſol re, la mi.

En descendant.

mi la, re ſol, ut fa, ſi mi,
la re, ſol ut.

Sixtes en montant.

ut la, re za, mi ut, fa re,
ſol mi.

En descendant.

mi sol, re fa, ut mi, za re,
la ut.

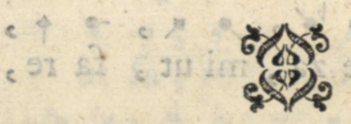
Octaves en montant.

ut ut, re re, mi mi.

En descendant.

re re, ut ut, mi mi.

Il faut chanter ces intervalles sans se presser, & sans apprendre les derniers, avant que de bien sçavoir les premiers.



ARTICLE III.

De la maniere de chanter les Notes avec la lettre.

IL n'y a qu'une chose à observer, qui est de commencer à joindre la lettre au son des Notes par des Antiennes qui n'ayent qu'une Note à chaque syllabe, & puis deux ou trois, &c. solfiant toujours la Note avant que de chanter la lettre, & tâchant d'avoir toujours dans l'esprit le ton de la Note, avant que de la chanter.

Il faut chanter d'un ton plein, sec, déserrant bien les dents, & non du gozier, ou du nez, ne point s'ésoufler, se presser, ni faire des contorsions de la bou-

che, branler la tête, ou ſe tenir d'une maniere indécente.

Tout ce qui ſe chante eſt de qu'un des huit tons qui ont chacun leur qualité, à ſçavoir, le 1. Grave, le 2. Triſte, le 3. Myſtique, le 4. Harmonieux, le 5. Joyeux, le 6. Devot, le 7. Angelique, & le 8. Parfait.

On les connoît par leurs finales, & dominantes.

EXEMPLE.

Finale.	*Dominante.*	*Finale.*	*Domin.*
1 re	la	2 re	fa
3 mi	ut	4 mi	la
5 fa	ut	6 fa	la
7 ſol	re	8 ſol	ut

DIFFERENTES PIECES DE CHANT,

Pour apprendre facilement ce nouveau Systême.

INVITATOIRE.

Ho-di-e sci-e-tis qui-a ve-ni-et Do-mi-nus : * Et ma-ne vi-de-bi-tis glo-ri-am e-jus.

PSEAUME 94.

I. TON.

VEni-te ex-ul-te-mus Do-mi-no, ju-bi-le-mus De-o sa-lu-ta-ri no-stro : præ-oc-cu-

pemus- fa-ci-em- ejus in con-fes-si-o-ne-, &- in- psal-mis- ju-bi-le-mus- e-i.

ANTIENNES.

I.

Re-ges terræ & om-nes- po-pu-li, lau-da-te- Deum.

II.

Psal-li-te De-o no-stro, psal-li-te: psal-li-te Re-gi no-stro, psal-li-te sa-pi-en-ter.

III.

Can-tan-ti-um- in-pe-tus- læ-ti-fi-cat, al-le-lu-ia: ci-vi-ta-tem De-i, al-le-lu-ia.

REPONS.

I.

DE can-ta-bat po-pu-lus I-ſra-el, al-le-lu-ia, & u-ni-ver-ſa mul-ti-tu-do Ja-cob ca-ne-bat le-gi-ti-me: * Et Da-vid cum can-to-ri-bus ci-tha-ram per-cu-ti-e-bat in do-mo Do-mi-ni, & lau-des De-o ca-ne-bat, al-le-lu-ia, al-le-lu-ia. ℣. San-cti-fi-ca-ti ſunt er-go ſa-cer-do-tes & le-vi-tæ: & u-ni-ver-ſus I-ſra-el de-du-ce-bat ar-cam fœ-

deris Domini in jubilo. * Et.

II.

PLateæ tuæ Jerusalem sternentur auro mundo, alleluia: & cantabitur in te canticum lætitiæ, alleluia: * Et per omnes vicos tuos ab universis dicetur, alleluia, alleluia. ℣. Luce splendida fulgebis & omnes fines terræ adorabunt te. * Et.

III.

HYmnum cantate nobis, alleluia: *Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena, alleluia, alleluia. ℣. Illic interrogaverunt nos, qui captivos duxerunt nos, verba cantionum.* Quomodo.

INTROÏT.

VIctricem manum tuam, Domine, laudaverunt pari-

ter, alleluia : quia sapientia aperuit os mutum, & linguas infantium fecit disertas, alleluia, alleluia. *Ps.* Cantate Domino canticum novum : quia mirabilia fecit.

GRADUEL.

HÆc dies, quam fecit Dominus : exultemus, & lætemur in ea. ℣. Lapidem quem reprobaverunt ædificantes,

hic factus est in caput anguli: à Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.

Alleluia. 2. *fois.*

℣. Oportebat pati Christum, & resurgere à mortuis, & ita intrare in gloriam suam.

OFFERTOIRE.

IN tonuit de cœlo Dominus, &

Altissimus dedit vocem suam, & apparuerunt fontes aquarum, alleluia.

COMMUNION.

SI consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est dextera Dei sedens, alleluia, quæ sursum sunt sapite, alleluia.

ANTIENNES.

I.

Abraham Pater vester exultavit ut

videret di-em- meum, vidit & gavi-sus est.

II.

Tulerunt lapi-des Ju-dæi, ut jacerent- in e-um: Je-sus- au-tem ab-scon-dit se, & ex-i-vit de- tem-plo.

III.

Amen-, amen di-co vo-bis: Si- quis ser-monem me-um se-va-verit: mortem non- gu-sta-bit- in æ-ternum.

IV.

Argen-tum & au-rum non est mihi, quod autem habeo, hoc tibi do.

REPONS.

I.

CIrcumdederunt me viri mendaces: sine causa flagellis cæciderunt me: * Sed tu Domine defensor vindica me. ℣. Quoniam tribulatio proxima est, & non est qui adjuvet. * Sed.

II.

SIcut cervus desiderat ad fontes aquarum:

ita

: i-ta de-
si-derat anima mea
ad te, Deus.
℣. Sitivit anima
mea ad
Deum vivum
: quando ve-
niam, & appare-
bo ante fa-
ciem Dei.
℣. Fuerunt mihi la-
crymæ meæ
panes die ac no-
cte, dum-
dicitur mihi per
singulos dies
: Ubi est
Deus tuus
.

D

III.

CAn te mus Do-
mi no : glo- ri o se
e nim ho-
no ri fi ca tus eſt ,
e quum & aſ cen ſo-
rem pro je cit in
ma re ; ad-
ju tor & pro te ctor
fa ctus eſt mi- hi in
ſa lu tem. ℣.
Hic De us me us , &
ho no ri fi ca bo e-
um : De us pa-
tris me i ,
& ex- al ta bo
e um. ℣. Do-
mi nus con te rens bel-
la : Do mi-
nus no men eſt il li-
.

IV.

TEm-pus est ut re-vertar ad e-um qui mi-sit me. * Vos au-tem be-ne-di-ci-te De-um, & e-nar-ra-te om-ni-a mi-ra-bi-li-a e-jus. ℣. Con-fi-te-mi-ni e-i co-ram om-ni-bus, vi-ven-ti-bus qui-a fe-cit vo-bis-cum mi-se-ri-cor-di-am su-am.



INTONATION DES PSEAUMES.

On les entone ainsi aux Vêpres, Matines & Laudes seulement des Doubles.

I. TON.

PRi-mus To-nus sic in-ci-pi-tur, & sic me-di-a-tur: & sic ter-mi-na-tur.

2. Et sic ter-mi-na-tur.

3. Et sic ter-mi-na-tur.

4. Et sic ter-mi-na-tur.

5. Et sic ter-mi-na-tur.

6. Et sic ter-mi-na-tur.

7. Et sic ter-mi-na-tur.

Aux Semidoubles, Simples, Feries, & aux petites Heures des Doubles, on les entone tout droit par la Dominante ainsi, excepté le Magnificat & Benedictus.

Primus Tonus, &c.

II. TON.

SEcundus Tonus sic incipitur, & sic mediatur : & sic terminatur.

Magnificat, &c.

Benedictus Dominus Deus Israel, &c.

III. TON.

TErtius Tonus sic incipitur, & sic mediatur : & sic terminatur.

2. Et sic terminatur.

3. Et sic terminatur.

4. Et sic terminatur.

Magnificat, &c.

IV. TON.

QUartus Tonus sic incipitur, & sic mediatur : & sic terminatur.

2. Et sic terminatur.

3. Et sic terminatur.

4. Et sic terminatur.

V. TON.

QUintus Tonus sic incipitur, & sic mediatur : & sic terminatur.

2. Et sic terminatur.

VI. TON.

SExtus Tonus sic incipitur, & sic mediatur : & sic terminatur.

VII. TON.

TOnus septimus sic incipitur, & sic mediatur : & sic terminatur.

2. Et sic terminatur.

3. Et sic terminatur.

4. Et sic terminatur.

5. Et sic terminatur.

VIII. TON.

OCtavus Tonus ſic incipitur, & ſic mediatur : & ſic terminatur.

2. Et ſic terminatur.

Magnificat, &c.

I. TON.

IN exitu Iſraël de Egypto : Domus Jacob de populo barbaro.

S'il ſe trouve un monoſyllabe ou indéclinable à la médiante, on le dit ainſi :

Mandavit de te ; Jacob ; Sion ; Iſraël ; Jeruſalem.

Aux Intonations ordinaires, on

peut quelquefois ſubſtituer les ſuivantes.

II. TON.

SEcundus Tonus ſic incipitur, & ſic mediatur : & ſic finitur.

IV. TON.

QUartus Tonus ſic incipitur, & ſic mediatur : & ſic terminatur.

VI. TON.

SExtus Tonus ſic incipitur, & ſic mediatur : & ſic terminatur. *ou*, Et ſic mediatur : & ſic finitur.

Et exultavit ſpiri-

tus- me- lus- : in Deo sa-lutari meo.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, *Un nouveau Systême de Plein Chant*, je n'y ai rien trouvé qui en doive empêcher l'impression. Fait à Paris ce 13. Juin 1726.

FONTENELLE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé M. *** Prêtre du Diocese de Geneve, dans notre partie de France, Nous a fait remontrer,

que le Plein Chant qui eſt comme l'ame des Cérémonies de l'Egliſe eſt ſi difficile à apprendre ſelon les Méthodes qui ont paru juſqu'à preſent, que ceux même qui ſont obligez par leur état de le ſçavoir ne peuvent l'apprendre, ou du moins qu'avec beaucoup de peine & longues études, & ſi cher, que la plûpart ne peuvent en acheter les Livres; & voyant de quelle néceſſité le Chant eſt pour ſervir Dieu & honorer les Saints, & édifier le Public, il nous auroit en conſequence très-humblement fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de Privilege & Permiſſion, pour faire imprimer & graver ſa nouvelle Méthode & toutes ſortes de Livres de Plein Chant ſelon ſon nouveau Syſtême y contenu dans la ſeconde partie, approuvée par Meſſieurs de l'Académie des Sciences le 5. Juin dernier, leſquels ils ont approuvé être ſans comparaiſon plus facile, plus courte & plus ſûre à apprendre & à mettre en pratique que tous ceux qui l'ont précedé, & vrai-ſemblablement que ceux que l'on pourroit inventer; offrant pour cet effet de la faire imprimer & graver en bon papier & beaux caractères ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modèle ſous le contre-ſcel des pre-

ſentes : A CES CAUSES voulant traiter favorablement ledit ſieur Expoſant, & reconnoître ſon zele, en lui donnant les moyens de Nous les continuer, Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes, de faire imprimer ou graver ladite *Nouvelle Methode, & toutes autres ſortes de Livres de Plein Chant, ſelon le nouveau Syſtême de ſa nouvelle Méthode*, en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera ſur papier & caractere conforme à ladite feuille imprimée & attachée pour modèle ſous notredit contre-ſcel, & de la faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance : comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer ou graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite nouvelle Méthode, & toutes autres ſortes de Livres de Plein Chant ſelon le nouveau Syſtême de ſa nouvelle Méthode, en tout ni en partie,

ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de gravûre, ou impreſſion étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit ſieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit ſieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts, à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de ladite nouvelle Méthode ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion ou gravûre de ladite nouvelle Méthode, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Cheva-

lier Garde des Sceaux de France, le Sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Preſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit ſieur Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin de ladite nouvelle Méthode, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. Donné

à Paris le quatriéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil ſept cent vingt-ſix, & de notre Regne le onziéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Royale & Syndicale de l'Imprimerie & Librairie de Paris, N°. 448, fol. 357, conformément au Reglement de 1723, qui fait défenſes art. IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Imprimeurs & Libraires, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires preſcrits par l'article CVIII. du même Reglement. A Paris le 12. Juillet 1726.

Signé, D. MARIETTE, *Syndic.*

On trouve à Paris chez le même Libraire, le Breviaire Romain noté selon ce nouveau Systême, & la Réponse à la Critique, dans laquelle sont les Approbations de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, & des plus habiles Musiciens de Paris, & lesquelles auroient été trop longues à rapporter dans la presente Méthode.

Et à Lyon chez Plagniard, Marchand Libraire, dans la rue Merciere.





